

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Communauté de communes La Domitienne

Séance du mercredi 23 septembre 2020

Délibération

N° 20.151.1

En exercice 37

Présents 31

Votants 35

Pour 28

Contre 0

Abstentions 7

PÔLE RESSOURCES – SERVICE FINANCES

**BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX
USÉES – EXERCICE 2020 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Date de la convocation : 17/09/2020

L'an deux mille vingt

Et le 23 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

31 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, monsieur Didier CAYLA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

4 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Henri BEC (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Patricia BERTHOMIEU (représentée par monsieur Didier CAYLA), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Bruno BERRAH), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE).

2 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Frédéric FABRE, madame Brigitte MATHE-MAURY.

Secrétaire de séance : madame Mireille TORTES.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20200923-DELIB_20_15

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 23 septembre 2020

Budget annexe Collecte et traitement des eaux usées – Exercice 2020 – Décision modificative n°1

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1, L. 1612-9, L. 1612-10, L. 5111-1, L. 5210-1, L. 5210-4 et L. 5214-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe Collecte et traitement des eaux usées ;

Vu la délibération n° 20.029.1 du 1^{er} juillet 2020 approuvant le rapport d'orientation budgétaire 2020 ;

Vu la délibération n° 20.042.1 du 1^{er} juillet 2020 concernant l'approbation et le vote du compte de gestion 2019 du budget annexe Collecte et traitement des eaux usées ;

Vu la délibération n° 20.043.1 du 1^{er} juillet 2020 concernant l'approbation et le vote du compte administratif 2019 du budget annexe Collecte et traitement des eaux usées ;

Vu la délibération n° 20.044.1 du 1^{er} juillet 2020 approuvant l'affectation des résultats 2019 pour le budget annexe Collecte et traitement des eaux usées ;

Vu la délibération n° 20.046.1 du 1^{er} juillet 2020 approuvant le budget primitif 2020 du budget annexe Collecte et traitement des eaux usées ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant qu'afin d'assurer dans des conditions optimales le fonctionnement du service de collecte et traitement des eaux usées, il est proposé une décision modificative afin de prévoir les crédits et ajustements suffisants ;

Considérant que ces ajustements concernent la section d'exploitation et la section d'investissement ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Philippe VIDAL, 2^{ème} Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 35 membres présents ou représentés au moment du vote,

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions),

I. APPROUVE les ajustements budgétaires au travers de la décision modificative n°1 du budget annexe Collecte et traitement des eaux usées 2020 telle que présentée ci-dessous :

EXPLOITATION			DEPENSES		RECETTES	
Désignation			DIMINUTION de CREDITS	AUGMENTATION de CREDITS	DIMINUTION de CREDITS	AUGMENTATION de CREDITS
Chapitre	011	Charges à caractère général		250,00 €		
Chapitre	012	Charges de personnel et frais assimilés		650,00 €		
Chapitre	67	Charges exceptionnelles		35 000,00 €		
Chapitre	013	Atténuations de charges				650,00 €
Chapitre	70	Ventes de produits fabriqués, prestations				35 250,00 €
TOTAL EXPLOITATION			0,00 €	35 900,00 €	0,00 €	35 900,00 €
			35 900,00 €		35 900,00 €	
INVESTISSEMENT			DEPENSES		RECETTES	
Désignation			DIMINUTION de CREDITS	AUGMENTATION de CREDITS	DIMINUTION de CREDITS	AUGMENTATION de CREDITS
Chapitre	20	Immobilisations incorporelles	285 000,00 €			
Chapitre	21	Immobilisations corporelles		285 000,00 €		
TOTAL EXPLOITATION			285 000,00 €	285 000,00 €	0,00 €	0,00 €
			0,00 €		0,00 €	

II. CONFIRME que les crédits sont votés par chapitre pour la section d'exploitation et la section d'investissement.

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

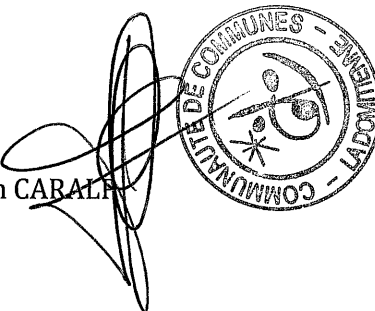
IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CABALÉ



REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20200923-DELIB_20_15